

Mercredi 5 avril 2023

Numérique

La Ville de Rennes et Rennes Métropole mobilisées pour un numérique plus responsable



Illustration conseiller numérique © Arnaud Loubry – Rennes, Ville et Métropole

Sommaire

- Communiqué de presse :
La Ville de Rennes et Rennes Métropole obtiennent le label Numérique Responsable

- Le Numérique Responsable en actions :
 - La collectivité adopte la sobriété numérique
 - Les conseillers numériques au service des citoyens et agents à travers l'accompagnement et la médiation
 - La surveillance des ondes électromagnétiques pour préserver la santé de tous
 - Le Conseil Citoyen du Numérique Responsable (CCNR) : la participation citoyenne au cœur des politiques publiques
 - L'accès à la fibre optique sur l'ensemble du territoire pour réduire la fracture numérique
 - Rudi : le portail de partage de données métropolitaines

Les interlocuteurs

- **Pierre Jannin**, conseiller municipal délégué au numérique et à l'innovation
- **Yann Huaumé**, vice-président métropolitain en charge du numérique et de la Métropole intelligente.

Mercredi 5 avril 2023

La Ville de Rennes et Rennes Métropole obtiennent le label Numérique Responsable

La Ville de Rennes et Rennes Métropole ont obtenu le label Numérique Responsable de niveau 2. Ce label vient récompenser une politique volontariste et à grande échelle en faveur du numérique responsable et pose les bases d'actions à venir.

Le label Numérique Responsable



Label de progression, le [label Numérique Responsable](#) engage et oblige à une démarche d'amélioration continue : piloter pour ajuster si nécessaire mais aussi évaluer l'impact de nos engagements pour aller plus loin dans l'intérêt général, au cœur de l'action publique, au service des citoyens.

Véritable référence en France, ce label s'appuie sur un [référentiel](#) construit par des experts de l'[Institut du Numérique Responsable](#) et de [France IT](#). Cette distinction démontre l'engagement de la Ville de Rennes et Rennes

Métropole pour un numérique plus sobre, éthique et inclusif.

Très concrètement, il s'agit d'intégrer de façon systémique les **3 enjeux du numérique** :

- **Environnemental** : réduction de la consommation d'énergie, des ressources, des émissions de gaz à effets de serre ou encore le recyclage et réemploi des terminaux... ;
- **Social** : accessibilité du numérique... ;
- **Sociétal et éthique** : protection des données personnelles, connaissance et maîtrise des risques liés à l'Intelligence Artificielle et aux algorithmes en général, ouverture et partage de données territoriales" pour montrer que ce n'est pas que la lutte contre des dérives technologiques...).

En obtenant le label Numérique Responsable de niveau 2, les deux collectivités démontrent leur maturité sur ces différents enjeux et s'engagent à aller plus loin en mettant en œuvre un plan d'action concret, autour d'une dizaine d'engagements.

Une démarche exigeante et transparente

Ce label de niveau 2 est un label de progression, octroyé pour 3 ans. Le processus de labellisation se déroule en plusieurs étapes :

- La formation des équipes aux enjeux et bonnes pratiques,
- L'auto-évaluation des actions menées sur la base du [référentiel](#) (6 thématiques, 16 principes d'action regroupant 48 typologies de bonnes pratiques)
- L'audit sur site par un cabinet extérieur (BakerTilly Strego, en décembre 2022)
- La formalisation d'engagements de progrès sur la base du rapport des auditeurs

- L'étude en commission, composée d'experts nationaux, des éléments du dossier sur ces différentes étapes

Enfin, un audit de suivi à 18 mois, par le cabinet extérieur qui a réalisé l'audit initial, veille à s'assurer que les engagements pris sont bien mis en œuvre.

Numérique responsable : vers un numérique plus sobre

Dans un monde de plus en plus numérisé, la Ville de Rennes et Rennes Métropole optent pour un numérique plus sobre, éthique et inclusif visant à faire converger leurs stratégies de transitions environnementale et sociale et de transition numérique.

S'engager dans une stratégie pour un numérique plus responsable, c'est s'engager dans le temps. Depuis bientôt 10 ans, une prise de conscience politique et une mobilisation collective des services au sein de Rennes, Ville et Métropole, ont permis la mise en place de mesures concrètes et d'expérimentations dans de nombreux domaines. Ces actions avec les acteurs du territoire ont permis de définir la [stratégie pour un Numérique Responsable](#) adoptée à l'unanimité aux Conseils municipal et métropolitain au printemps 2022. Cette politique publique du numérique sur le territoire s'articule autour de 6 responsabilités :

1 UNE RESPONSABILITÉ
**ÉCOLOGIQUE ET
ENVIRONNEMENTALE**



2 UNE RESPONSABILITÉ
SOCIALE



3 UNE RESPONSABILITÉ
**DÉMOCRATIQUE ET
ÉTHIQUE**



4 UNE RESPONSABILITÉ
**DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET D'USAGE**



5 UNE RESPONSABILITÉ
**DE GOUVERNANCE ET
D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL**



6 UNE RESPONSABILITÉ
**DE QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC**



Dans le cadre de cette feuille de route, la démarche de labellisation nationale de l'Institut Numérique Responsable (INR) est un levier structurant par son référentiel pour cartographier les actions déjà menées dont certaines sont présentées dans ce dossier (voir "Le Numérique Responsable en actions").

Contact presse

Service presse de Rennes, Ville et Métropole
02 23 62 22 34 - prescom@rennesmetropole.fr

La collectivité adopte la sobriété numérique



Parce qu'une démarche vers un numérique plus responsable commence par l'évolution des comportements et des processus internes, la Ville de Rennes et Rennes Métropole se sont attachées à mettre en place des actions concrètes pour participer à la sobriété numérique.

Les bonnes pratiques et éco-gestes

Dans un contexte de crise énergétique, la Ville de Rennes et Rennes Métropole, ont été mobilisées pour aller plus loin dans les actions déjà menées et consolider un "plan de sobriété numérique".

La réflexion a permis d'établir une liste d'éco-gestes à mettre en pratique et partager, articulés autour de 3 axes :

- Les matériels
- Les infrastructures
- Les usages

- **Les matériels**

Les marchés d'acquisition de matériels informatiques de la collectivité intègrent des exigences en matière d'écolabellisation des matériels :

- EPEAT (Electronic Product Environmental Assessment Tool). Le label EPEAT se base sur 23 critères obligatoires et 28 optionnels couvrant toutes les phases du cycle de vie du produit. Les matériels achetés par la collectivité répondent au label EPEAT niveau Gold, i.e. tous les critères obligatoires et au moins 75 % des critères optionnels sont respectés ;
- TCO : le label assure que le fabricant utilise des matériaux recyclés et a un impact environnemental réduit. Il garantit aussi que les risques pour la santé de l'utilisateur sont réduits ;
- Energy Star : label relatif à l'efficacité énergétique des matériels ;
- 80 Plus pour les alimentations des ordinateurs (meilleur rendement).

Tout nouvel équipement acheté dispose de toutes ces certifications, aujourd'hui 95 % du parc est concerné.

Les matériels sont paramétrés par défaut de telle sorte à limiter leur impact environnemental :

- Extinction automatique des ordinateurs à 18h si les agents, encore en poste, ne déclinent pas le message correspondant ;
- Paramétrage des moyens d'impression pour des éditions plus vertueuses : impressions "suspendues" et recto verso par défaut.

Entre 2017 et 2022, diminution de 16 % à 41 % des volumes édités sur les sites disposant de matériels ayant été paramétrés.

Mise en place d'une politique de dotation en matériels :

- Identification des profils métiers et gestion du parc informatique pour affecter les équipements au plus près des besoins tout en optimisant/rationalisant le déploiement de matériels ;
- Optimisation des moyens d'impression : remplacement des imprimantes individuelles par des copieurs multifonctions mutualisés.

De 2017 à aujourd'hui :

- Diminution de 50 % du parc de moyens d'impression
- Le parc se compose de 70 % d'ordinateurs portables plus adaptés au nomadisme et télétravail tout en étant moins consommateurs d'énergie que les postes fixes.
- 27 % de matériel reconditionné prévu dans le dernier marché des moyens d'impression

- **Les usages**

En interne : sensibilisation des agents

- Charte sur les bons usages des moyens d'impression : Impri'Mieux – Impri'Moins et communisation récurrente sur le sujet : affiches dans les locaux de photocopieurs, vidéo motion, articles intranets ;
- Sensibilisation sur la sobriété numérique : "Happy Hour" défi écologie, webinaires aux agents de la DRH, de la DSI, World Digital Clean Up Day (campagne de nettoyage des boîtes mails) ;
- Formation de 13 agents en interne à l'animation de la Fresque du Numérique ;
- Animation d'ateliers par les conseillers numériques autour de la sobriété des usages ;
- Formation de 24 agents au Numérique Responsable qui composent une communauté interne particulièrement mobilisée dans la démarche de labellisation.

De plus en plus d'agents sensibilisés et désireux de s'engager pour un numérique plus sobre.

À l'externe : sensibilisation et promotion de la sobriété numérique

- Participation des élus et services aux ateliers et IntercoTour des [Interconnectés](#) et groupes de travail de l'INR notamment ;
- Interventions lors d'événements à dimension régionale et nationale : Digital Week, Digital Tech, Conférence pour le climat, Green Tech Forum à Paris, webinaire de la Gazette des communes ;
- Participation à un "Collectif Numérique Responsable" qui a émergé localement des acteurs économiques (Une cinquantaine de membres, 5 groupes de travail notamment focalisés sur la pédagogie, les équipements et l'éco-conception) ;
- Organisation d'un événement à dimension régionale en partenariat avec la Région Bretagne à destination des collectivités et établissements publics du territoire : les Rencontres pour un Numérique plus Responsable ;
- Prototypage de projets avec un réseau de 22 FabLabs pour favoriser l'éco-conception de proximité au sein du réseau mondial FabCity (Rennes Métropole labélisé FabCity en 2019) en mobilisant les acteurs associatifs et l'enseignement supérieur.

Rennes Métropole identifiée au niveau national comme un acteur en matière de Numérique Responsable. La collectivité préside et anime le collège secteur public de l'Institut du Numérique Responsable.

- **Les éco gestes**

La collectivité a mené une campagne de sensibilisation en interne pour faire la promotion des éco gestes du quotidien :

Consommation électrique directe :

- Éteindre ses équipements ou les mettre en veille lorsqu'on ne s'en sert pas (pause déjeuner, réunions ...);
- Débrancher tous les matériels informatiques en partant du bureau, depuis une multiprise électrique avec interrupteur pour éteindre simultanément ordinateur, dock, écran, chargeur ;
- Ne pas laisser de chargeur dans la prise, s'il n'y a pas d'équipement branché à celui-ci.

Optimiser la consommation de son ordinateur en :

- Privilégiant le réseau pro filaire (via le dock ou à défaut prise RJ45) plutôt que le wifi ;
- Fermant les onglets non utilisés quand on navigue sur Internet ;
- Désactivant la caméra lors des visio notamment en dehors des prises de parole ;
- Limitant les vidéos en ligne (streaming) et en adaptant la résolution.

Optimiser la consommation de son smartphone en :

- Privilégiant le Wifi à la 4G (23 fois plus important en terme de consommation) ;
- Désactivant les fonctionnalités dont on ne se sert pas : bluetooth, données mobiles/cellulaires, wifi, localisation, applications non utilisées ;
- Diminuant la luminosité de son appareil ;
- Limitant les vidéos en ligne (streaming) et en adaptant la résolution (le cas échéant, en téléchargeant au préalable le contenu en wifi pour un visionnage en local et en mobilité plus vertueux) ;
- Écoutant de la musique hors ligne via des plateformes de streaming en téléchargeant des morceaux et playlists.

Optimiser les données en :

- Nettoyant régulièrement les espaces de stockage : réseau, teams, messagerie ;
- Évitant les doublons de documents enregistrés dans plusieurs endroits ;
- Réduisant la taille des photos et de ses fichiers avant de les enregistrer ;
- Limitant le poids et l'envoi des mails :
 - o Privilégier le téléphone pour les échanges entre deux participants
 - o Envoyer des liens plutôt que des pièces jointes
 - o Éviter les images dans les messages y compris dans les signatures
 - o Se désabonner des newsletters que l'on ne lit plus.

Toutes ces bonnes pratiques sont partagées avec les acteurs de la vie associatives (charte des engagements réciproques autour de 7 enjeux communs dont le renforcement des pratiques et usages éco-responsables du numérique).

La communication responsable

La Direction de la Communication de Rennes, Ville et Métropole s'engage elle aussi dans une stratégie de Communication responsable :

- En adoptant une démarche de **sobriété éditoriale** : repenser les récits pour donner un sens toujours plus concret à tous les sujets, autour d'un vocabulaire commun et accessible "Facile à lire, à Comprendre" (FALC) dans une dynamique "multicanal" qui veille à la bonne

orchestration des supports physiques (magazines territoriaux, affichage, dépliants...) et numériques (réseaux sociaux notamment) ;

- En s'appuyant sur les principes de l'analyse de cycle de vie pour développer **une approche méthodologique vertueuse** qui limite l'empreinte environnementale des actions de communications quel que soit le canal utilisé ;
- En participant à la **montée en compétences des équipes** sur ces sujets par des actions de formation et sensibilisation : webinaires sur des thématiques spécifiques, groupes de travail et expérimentations, échanges en transversalité en interne et avec d'autres collectivités.

Ainsi, la nouvelle charte graphique de Rennes, Ville et Métropole s'est appuyé sur des principes d'éco-conception responsable (choix des pantones couleur, création de l'habillage graphique des supports modèles et d'une police d'écriture économe à l'impression...) pour une identité visuelle harmonisée et sobre.

Les équipes dédiées aux canaux numériques (sites internet, applications mobile) sont particulièrement attentives au respect des règles d'accessibilité (RGAA) et formées aux fondamentaux d'éco-conception de service numérique dans l'optimisation constante des sites institutionnels et événementiels de la Ville et Métropole de Rennes, comme c'est le cas notamment aux Champs Libres.

Exemple du site Internet "Dimanche à Rennes"

Le site dar.rennes.fr est un exemple de site qui limite son impact environnemental.

Les contenus sont allégés avec par exemple un poids autorisé pour les images de 1 Mo (contre 2 Mo auparavant) et une seule image par évènement. L'archivage des évènements est limité à un an.

Le site a travaillé également sur la sobriété graphique et une économie de l'attention avec l'optimisation de la version mobile ou encore le design épuré.

L'éco-conception du site dont les fonctionnalités sont limitées à l'essentiel permet d'optimiser ses performances. Lors du téléchargement, les images sont par exemples compressées. La compression Gzip permet la compression des pages web sur le serveur et la décompression dans le navigateur pour un affichage plus rapide.

Le nouvel hébergeur du site s'est engagé à compenser toutes ses émissions de gaz à effet de serre à 200% ou encore à prolonger la vie de ses serveurs jusqu'à 15 ans.

Les différentes mesures ont permis de **passer d'un ancien site dont le poids était de 1,7 GO comptant 1200 pages à un nouveau site de 25 Mo pour 47 pages**. Aussi, pour une minute de navigation sur le site Dimanche à Rennes, il fallait compter auparavant 80 Mo de données transitées contre 69 Mo aujourd'hui.

Les conseillers numériques au service des citoyens et agents à travers l'accompagnement et la médiation



Soutenir activement l'inclusion numérique est un enjeu majeur de la démarche de la collectivité pour un numérique responsable.

Avec l'appui du dispositif national "France Connect", la Ville et la Métropole de Rennes ont déployé une offre d'accompagnement des citoyens et des agents de la collectivité à l'appropriation de l'utilisation et des enjeux du numérique.

- 39 % des Français déclarent ne pas être à l'aise avec les démarches administratives en ligne
- 17 % sont considérés comme étant en situation "d'illectronisme" (difficulté, voire l'incapacité, à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissances à propos de leur fonctionnement).

Le rôle des conseillers numériques vise à favoriser l'autonomie numérique des citoyens et des agents et à assurer la montée en compétences numériques des agents et professionnels de la médiation.

L'accompagnement numérique dans les espaces publics à Rennes et dans la Métropole

- [Dans les 6 Espaces Sociaux Communs à Rennes](#)

Des espaces numériques ont ouvert en 2018 et 2019 dans les six Espaces sociaux communs rennais : [Aimé Césaire](#) , [Cleunay](#), [Le Blosne](#), [Villejean](#), [Centre](#) et [Maurepas](#) .

Dans chaque espace est proposé :

- Un accès libre et gratuit à internet, à des ordinateurs et tablettes ;
- Une connexion wifi possible avec son propre matériel ;
- Un accompagnement par un médiateur socio-numérique pour effectuer ses démarches administratives en ligne (CAF, CPAM, Pôle emploi, Préfecture, etc.) ou pour d'autres utilisations quotidiennes (imprimer un billet de train, créer et gérer une boîte mail, etc.) ;
- Un accompagnement par un agent à l'utilisation des outils numériques (maintenance et dysfonctionnement de son ordinateur, smartphone ou tablette et apport de solutions et conseils sur les moyens de communications).

- [Dans les équipements de quartier](#)








La Ville de Rennes et les associations ont développé depuis 20 ans une politique volontariste d'accès au numérique sur le territoire par l'implantation de **19 pôles multimédia, appelés aujourd'hui Espaces publics Numériques**. Ces espaces sont **ouverts à toutes et tous** et répartis sur les 12 quartiers de Rennes au plus près des habitants.

- [Dans les communes de Rennes Métropole](#)

Depuis mars 2022, des conseillers proposent aux habitants des communes de Rennes Métropole des ateliers gratuits d'accompagnement au numérique.

Le conseiller numérique aide prioritairement l'utilisateur à



-  Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)
-  Naviguer sur Internet
-  Envoyer, recevoir, gérer ses courriels
-  Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone
-  Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques.
-  Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique
-  Apprendre les bases du traitement de texte

- [Les ateliers collectifs : les fresques du numérique](#)

La [Fresque du Numérique](#) est un atelier ludique et collaboratif d'une demi-journée pour comprendre les enjeux environnementaux du numérique.

L'atelier permet de partager les bonnes pratiques à mettre en place pour évoluer vers un numérique plus soutenable et de créer le dialogue entre les participants sur le sujet.

Rennes, Villes et Métropole, a formé une équipe d'animateurs en interne, dont une dizaine de conseillers numériques pour sensibiliser tous les publics sur le territoire.

[L'atelier de la Fresque du Climat est également largement déployé en interne à la demande de notre Maire Présidente pour sensibiliser l'ensemble des agents au dérèglement climatique. L'animation en interne de ces deux ateliers permettent de faire résonner les enjeux et impacts associés.]

- [Dans les bibliothèques](#)

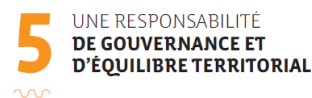
Pour compléter le dispositif, les [11 bibliothèques de quartier de Rennes](#) et les Champs Libres sont à disposition de tous. Certaines communes ont aussi des espaces multimédia :

- Un accès libre dans toutes les médiathèques, qui proposent différents supports au public (livres, Cd, vidéo, etc.) ;
- Un accès libre et gratuit à internet et à des ordinateurs ;
- Un accompagnement par un animateur dans certaines bibliothèques ;
- Ouverture 24h/24 et 7j/7 sur le web avec des milliers de contenus en ligne (presse, musique, films, formation...). Rendez-vous sur la [plateforme des médiathèques](#).

En 2022 :

- **6 135 personnes accompagnées à Rennes**
- **1 882 personnes accompagnées dans les communes de la Métropole**

La surveillance des ondes électromagnétiques pour préserver la santé de tous



Après avoir mis en place 10 capteurs de mesure en continu du champ électromagnétique en ville (<https://www.observatoireondes.com/fr/>) et réalisé une première campagne de mesure des champs électromagnétiques dans les écoles et les centres de loisirs entre octobre et décembre 2021, la Ville de Rennes a décidé de renouveler cette campagne en 2022 en l'élargissant aux crèches municipales

L'[Agence Nationale des Fréquences](#) pour cette campagne a missionné le [laboratoire EXEM](#) pour effectuer ces mesures.

Cette campagne de mesure s'est déroulée entre le 9 novembre et le 16 décembre 2022 dans les écoles publiques maternelles, élémentaires, les centres de loisirs municipaux et les crèches publiques.

Au total 101 sites publics sous vigilance : 78 écoles, 18 crèches et 5 centres de loisirs

Les mesures ont été effectuées aux points accessibles aux usagers de l'établissement où le niveau maximum global d'exposition a été détecté.

Les résultats sont conformes : les niveaux de champ électromagnétique mesurés s'étalent de 0,08 V/m à 3,81 V/m, très en deçà du seuil réglementaire (28 V/m).

À noter, une légère augmentation comparée à la précédente campagne qui s'explique essentiellement par l'augmentation des usages. Cette tendance est observée sur l'ensemble du territoire Français et rappelle aussi la responsabilité de chacune et chacun dans ses usages numériques.

Tout habitant peut faire une demande de mesures à son domicile via le formulaire disponible sur le site internet de la Ville (<https://metropole.rennes.fr/les-ondes-electromagnetiques>).

Le guichet unique

Afin de suivre plus globalement le déploiement des réseaux mobiles sur la ville, Rennes a mis en place un nouveau service en 2021 : le guichet unique de téléphonie mobile.

Ce pôle d'expertise est notamment chargé de dialoguer avec les opérateurs pour penser l'aménagement de la Ville, contrôler les projets déposés et assurer le suivi de l'évolution des sites relevant du domaine public.

L'intégralité des projets de nouvelles antennes réceptionnés au guichet sont mis à disposition du grand public sur la page du site internet pré-citée sous la forme de Dossier d'information Mairie (DIM) et de rapport de simulation d'exposition aux ondes associé.

Si la Ville de Rennes n'a pas le pouvoir d'un régulateur, elle œuvre au respect de bonnes pratiques qu'elle va continuer à documenter sous forme de préconisations, dans le but d'assurer la sécurité des rennais et en toute transparence de rendre accessible les informations sur les réseaux de téléphonie mobile.

Le Conseil Citoyen du Numérique Responsable (CCNR) : la participation citoyenne au cœur des politiques publiques



Composé de 20 citoyens rennais tirés au sort (pour 1500 courriers adressés à des rennaises et rennais tirés au sort, une centaine de personnes se sont montrées intéressées), le CCNR est une véritable instance de démocratie participative consacrée aux impacts du numérique dans la vie des Rennais. Cette démarche participative s'inscrit dans la continuité de la Mission 5G qui a débattu fin 2020 sur les technologies numériques dans notre société.

Il a été installé en décembre 2021 et a démarré ses travaux en 2022. Les premières séances de travail du CCNR ont été consacrées à l'acculturation des membres aux enjeux du numérique et de la politique numérique responsable de la collectivité.

Les travaux du CCNR

Après plus d'un an de travail, le CCNR a remis fin janvier 2023 à la Ville son premier avis portant sur la question **"Quelles actions et quelle démarche la Ville de Rennes doit-elle mettre en œuvre pour rendre les démarches administratives dématérialisées accessibles ?"**. Lire [l'avis du CCNR](#). La Ville va désormais étudier chaque proposition et leur possible mise en œuvre ou non. Dans tous les cas, les décisions prises seront argumentées et un retour sera fait auprès du CCNR après cette période d'instruction.

Un second avis est actuellement en cours de préparation par le CCNR autour de la question **"Comment la Ville de Rennes peut-elle accompagner chacune et chacun vers des usages du numérique compatibles avec la bonne santé (des jeunes) ?"** [Il sera consultable ici dans quelques mois](#).

Le 14 mars 2023, la Ville de Rennes a saisi le CCNR pour travailler sur **"La place de l'intelligence artificielle dans la vie des citoyens rennais"**.

L'accès à la fibre optique sur l'ensemble du territoire pour réduire la fracture numérique



Depuis une dizaine d'années, Rennes Métropole est un territoire sur lequel les opérateurs privés se sont engagés à déployer une offre de très haut débit Internet pour les habitants. Rennes Métropole et les communes encouragent ces déploiements de la fibre optique sur l'ensemble de son territoire afin d'aboutir à la complétude.

Pour les professionnels et services publics (enseignement, recherche, administrations, ...), Rennes Métropole a conçu, fait construire et exploiter un réseau en fibre optique. Ce réseau Métropolitain harmonise sur le territoire l'arrivée de services numériques attractifs pour les acteurs économiques.

Où en est le très haut débit aujourd'hui ?

- Toutes les communes de la Métropole sont éligibles à la fibre optique
- 280 000 logements sont éligibles à la fibre optique (ce qui correspond à environ 95% des adresses)
- Toutes les zones d'activités sont éligibles à la fibre optique professionnelle
- 1000 raccordements d'entreprises et sites publics au réseau de fibre optique métropolitain

Le déploiement de la fibre optique vers les habitations

Le territoire de Rennes Métropole a été considéré, au sens du Plan national "France Très Haut Débit", en 2011, comme un territoire moyennement dense, et a donc fait donc l'objet d'un programme de déploiements de fibre optique FTTH (Fiber To The Home) privés, sans aucun financement public. Ces réseaux sont mutualisés et utilisables par tous les fournisseurs d'accès à Internet qui peuvent proposer leurs offres aux habitants et professionnels du territoire.

Le déploiement, qui s'est déroulé de 2017 à 2022, a été un défi technique relevé par les opérateurs appuyés par Rennes Métropole. Les deux opérateurs Orange et SFR ont d'ailleurs souligné la qualité du travail collectif qui a permis d'atteindre ces objectifs ambitieux. Rennes Métropole s'est placée en facilitatrice et coordinatrice pour permettre de concilier les processus des opérateurs et des services et d'apporter de l'information technique aux communes, aux habitants et aux entreprises, et les accompagner dans leurs raccordements effectifs.

Il s'agit d'un projet d'aménagement numérique conséquent, dans sa dimension technique, territoriale (toutes les adresses de toutes les communes, même les plus isolées sont ciblées) et sociale (accès aux mêmes offres très haut débit des opérateurs pour tous).

Ce déploiement permet d'harmoniser pour tous les habitants de Rennes Métropole des usages qui jusqu'ici étaient réservés aux habitants proches des centrales téléphoniques : télétravail, e-administration, santé, loisirs, éducation – idéalement dans le cadre des bonnes pratiques de sobriété proposées.

Rennes Métropole fait figure de territoire pionnier dans la quasi - complétude des raccordements des logements et entreprises à la fibre optique. Les suivis effectués à l'échelle nationale par l'ARCEP, ou encore l'AVICCA permettent d'apprécier ce résultat.

Rudi : le portail de partage de données métropolitaines



Rudi, pour *Rennes Urban Data Interface*, est une plateforme collaborative destinée au partage et à la réutilisation de données territoriales pour la création de nouveaux services. Elle a pour ambition de réunir des administrations, des entreprises privées, des associations, des chercheurs et des habitants, résidents ou usagers du territoire métropolitain rennais. Ce projet innovant et expérimental, initié en 2019 par Rennes Métropole et 11 partenaires, s'inscrit dans la continuité de ses travaux sur [l'ouverture des données](#) et de réflexions sur la création d'un Service public métropolitain de la donnée (SPMD).

Rudi s'adresse aussi bien aux acteurs publics qu'aux entreprises et aux chercheurs ou aux habitants et les met en relation, proposant, outre des fonctionnalités techniques, des services d'accompagnement et une dynamique de communauté locale de la donnée. La plateforme est construite sur un modèle open source distribué et répliquable afin de faciliter son appropriation par d'autres territoires.

À travers [cette nouvelle plateforme](#), la collectivité traduit sa volonté de faciliter l'accès et l'utilisation des données territoriales issues du secteur public comme privé, au bénéfice de l'intérêt général et local.

La plateforme permet la [mise à disposition et le partage des données territoriales](#) sans les dupliquer, favorise leur réutilisation et leur valorisation dans une philosophie de mutualisation et capitalisation des [expérimentations menées](#). RUDI encadre également l'utilisation des données à caractère personnel [dans le respect du RGPD en facilitant notamment l'exercice des droits des citoyens à cet égard](#).

Ce portail web d'accès aux données du territoire propose :

- aux organisations produisant des données (administrations, entreprises, établissements de recherche, d'enseignement et de formation, associations) de partager facilement et en toute sécurité leurs données sans en perdre la maîtrise ;
- aux réutilisateurs des données d'accéder en un point unique à de nombreuses données du territoire, ouvertes ou non ;
- aux particuliers de bénéficier de services numériques basés sur une gestion responsable et éthique des données, ainsi que de mieux connaître et exercer leurs droits numériques (portabilité, rectification, effacement notamment).

Fédérer une communauté pour promouvoir le partage de données territoriales au service de l'intérêt général

Rudi a pour perspective d'entraîner d'autres acteurs du territoire dans la fonction de « producteur de données territoriales » : des associations, des entreprises ou encore des collectivités qui souvent, ignorent qu'elles produisent des données qui pourraient être utiles au développement territorial ou sous-estiment les avantages qu'elles pourraient elles-mêmes obtenir du partage des données. L'ambition de Rudi leur propose donc de faciliter la publication de leurs données au service du territoire et de lever les freins et réticences lorsqu'il y en a.

Pour promouvoir le partage de données dans les territoires, Rudi permet aux producteurs de données de se saisir de Rudi en s'appuyant :

- Sur des ressources réutilisables : code source ouvert, documentation en ligne, publications des enseignements ;

- Sur des réseaux nationaux et internationaux pour diffuser et partager l'expertise en matière de partage de données : les Interconnectés (Rudi est lauréat du label "Territoire innovant 2023"), EKITIA, Open Data France, Eurocities, European Urban Initiative, OASC, CC4DR, Living.in.EU.

La plateforme a pour vocation de faire grandir une communauté diversifiée, engagée et ouverte, réunissant des acteurs impliqués. Rennes Métropole souhaite également mettre la plateforme à disposition d'autres territoires, et ainsi mutualiser la gestion de l'outil et en faire un commun numérique.